

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN.

Votants : 28

Conseillers absents excusés : Samia MESSALTI.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claude FINANCE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Bertrand KLING,
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Elisabeth LETONDOR

Date convocation : 20 janvier 2012

N° 2012-007

Objet : acceptation des règlements suite aux dégradations à l'école Pasteur

Rubrique : 7.6.1.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dégradations survenues à l'école Pasteur.

En effet, le 16 octobre 2011, quatre jeunes de 10 à 15 ans ont été surpris en train de casser une vitre à l'école Pasteur. Les parents, convoqués à la mairie, ont reconnu l'implication de leurs enfants et, après un rappel à l'ordre, ont pris l'engagement de prendre en charge la remise en état de la vitre endommagée.

Le devis de la réparation s'élève à 341,82€ TTC. Cette somme fera l'objet d'un remboursement par les quatre familles concernées. Pour les questions d'arrondis, chaque famille procèdera au paiement de 85,45€. Le total de remboursement sera donc de 341,80€.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 6 décembre 2011,

.../...

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** d'accepter les règlements des dégradations à l'école Pasteur, pour le montant total de 341,80€.

Date : 26 janvier 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 31 JAN. 2012

N° Accusé de réception : 2012 0126-12_007 - DE

Affichage : 31 JAN. 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX



J. Franoux